L'Ardenne Prévoyante

Différents par volonté et par nature.

CAMION DE PLUS DE 3,5 TONNES

CRITÈRES DE SEGMENTATION

08/2025

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer. En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, L'Ardenne Prévoyante accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat. Les mêmes critères s'appliquent pour tous nos contrats Global Truck Insurance, et cela quel que soit le canal de vente.

Règles d'acceptation RC

Les critères suivants sont pris en considération pour l'acceptation de la garantie Responsabilité Civile (RC) Auto :

- **Le pays d'immatriculation du véhicule :** nous couvrons exclusivement les véhicules immatriculés en Belgique conformément à notre agrément pour l'activité d'assurance RC auto.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années :** les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le type de transport (Transport pour Compte d'Autrui/ Transport pour Compte Propre) :** les statistiques d'accident sont sensiblement différentes selon que le véhicule est utilisé pour compte propre ou pour compte d'autrui. C'est pourquoi certains types de transport ne sont pas acceptés.
- **La présence ou non d'ADR (transport de marchandises dangereuses) :** le transport sur la route de marchandises dangereuses crée un risque accru. C'est pourquoi le transport de certaines matières dangereuses n'est pas accepté.
- **Les antécédents négatifs :** si un candidat preneur d'assurance, ou conducteur, a été impliqué dans une ou plusieurs hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et leur coût sont plus élevés, ce qui peut expliquer un refus d'assurance : par exemple en cas d'accident sous influence, dommage intentionnel, retrait de permis de conduire, fraude ou dissimulation d'information, non-paiement de prime, ...

Règles de tarification RC

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance Responsabilité Civile (RC) Auto. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser. Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

- **L'adresse du preneur d'assurance :** les statistiques montrent que les résidents de certaines zones géographiques ont plus ou moins d'accidents que d'autres.
- **Le type d'activité du véhicule assuré :** les statistiques d'accident sont sensiblement différentes en fonction du type d'activité du véhicule assuré.
- **La puissance - kW :** les statistiques établissent que plus un véhicule est puissant, plus la fréquence et la gravité des accidents sont élevées.
- **Le type de transport (Transport pour Compte d'Autrui/ Transport pour Compte Propre) :** les statistiques d'accident sont sensiblement différentes selon que le véhicule est utilisé pour compte propre ou pour compte d'autrui.
- **La présence ou non d'ADR (transport de marchandises dangereuses) :** le transport sur la route de marchandises dangereuses crée un risque accru.
- **La charge maximale :** les statistiques indiquent qu'une charge plus élevée engendre un risque plus élevé.

Règles d'acceptation et de tarification Protection Juridique

La souscription et le maintien d'une de nos garanties Protection Juridique sont subordonnés à la souscription et au maintien de la garantie Responsabilite Civile.
La prime est forfaitaire.

Vous avez besoin de vivre confiant et d'envisager l'avenir en toute sérénité.
Notre métier est de vous proposer les solutions qui protègent votre entourage et vos biens en vous aidant à préparer activement vos projets.



Retrouvez l'ensemble de vos services
et documents contractuels
sur www.ardenneprevoyante.be

L'Ardenne Prévoyante *est une marque de AXA Belgium • S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)*
Siège : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 – RPM Bruxelles Internet : www.ardenneprevoyante.be • Tél. : 080 85 35 35 • e-mail : ap@ardenne-prevoyante.com
Adresse de correspondance : route d'Herbesthal 325, 4700 EUPEN (Belgique)

4187368-08.2025